

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DES FINANCES

**SITUATION DES DEPENSES PUBLIQUES EXECUTEES EN PROCEDURE D'URGENCE POUR
LE COMPTE DU PREMIER TRIMESTRE 2024**

Cette note constitue un engagement du Gouvernement de la République Démocratique du Congo, de publier régulièrement, sur une base trimestrielle, la situation de dépenses publiques exécutées en procédure d'urgence, afin de répondre à l'obligation d'assurer la transparence dans la gestion des finances publiques. Elle se rapporte ainsi à la situation des dépenses exécutées en procédures d'urgence pour le compte du premier trimestre de l'année 2024 et ce, en lien avec le Plan de Trésorerie du secteur public de la période correspondante.

Ainsi, l'exécution du Plan de Trésorerie du Secteur public au trimestre 2024 renseigne un total des dépenses, y compris l'amortissement de la dette publique, de CDF 5.148,108 milliards contre une exécution de CDF 4.094,75 milliards à fin mars 2023, occasionné notamment par l'importance de dépenses de sécurité du pays. En effet, le volume des dépenses de sécurité au premier trimestre 2024 s'est établi à CDF 1.296,86 milliards contre CDF 623,44 milliards la période correspondante en 2023, soit un accroissement en glissement annuel d'environ 108%.

Tableau 1 : Evolution du volume des dépenses mensuelles et celui exécuté en procédure d'urgence au premier trimestre 2024

Mois	Dépensés exécutées	Dépenses exécutées en procédures d'Urgence	Proportion
Janvier	1 796 169 610 574,40	386 218 231 064,51	21,5%
Février	1 696 991 022 945,62	564 138 330 292,49	33,2%
Mars	1 654 948 278 565,78	260 809 264 749,55	15,8%
Total général	5 148 108 912 085,80	1 211 165 826 106,55	23,5%

Au premier trimestre 2024, les dépenses exécutées en procédure d'urgence se situent à CDF 1.211,16 milliards contre un volume de CDF 1.217,34 milliards du quatrième trimestre 2023. **Rapporté au volume des dépenses exécutées, le pourcentage de dépenses exécutées en procédures d'urgence s'élève à 23,5% au premier trimestre 2024 contre 17,7% réalisé au quatrième trimestre 2023.** Ce niveau fait suite d'une part, au retard enregistré dans la mécanisation du budget de l'exercice 2024 et d'autre part, à l'importance de dépenses de sécurité (57,1%), de paiements du service de la dette publique (7,7%) ainsi que les dépenses d'investissement sur ressources propres (6,9%). Voir le tableau ci-après.

Tableau 2 : Catégories de Dépenses exécutées en procédure d'urgence au quatrième trimestre 2023

Rubrique	Montant	Proportion
CHARGES COMMUNES	4 112 286 347,94	0,3%
DEPENSES DE SECURITE	691 071 140 329,23	57,1%
DEPENSES HUMANITAIRES	6 474 618 247,52	0,5%
DETTE PUBLIQUE	93 833 558 445,96	7,7%
FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS	41 489 366 617,70	3,4%
FONCTIONNEMENT DES MINISTERES	51 588 442 734,89	4,3%
INTERVENTIONS ECONOMIQUES	38 356 688 339,04	3,2%
INVESTISSEMENT SUR RESSOURCES PROPRES	83 584 130 408,25	6,9%
PRESTATIONS	54 183 297 188,31	4,5%
REMUNERATION	26 674 276 855,00	2,2%
RETROCESSIONS AUX REGIES FINANCIERES	116 656 520 592,71	9,6%
SUBVENTIONS ORGANISMES AUXILLIAIRES	1 041 500 000,00	0,1%
TRANSFERT AUX PROVINCES	2 100 000 000,00	0,2%
Total général	1 211 165 826 106,55	100%

Toutefois, dans le cadre de son Programme Economique appuyé par la Facilité Elargie de Crédit du FMI, le Gouvernement de la République s'est engagé à limiter le pourcentage de dépenses exécutées en procédure d'urgence à 8% pour l'ensemble de l'exercice 2024.